



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, EXCEPTIONNELLEMENT À DISTANCE, LE MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025, À 13 H

Cette séance extraordinaire est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Mesdames et messieurs les conseillers suivants sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne, Sylvain Hainault et Nathalie Simard.

Madame Marie-Josée Rondeau, greffière-trésorière adjointe, est aussi présente pour cette assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe, à la demande du chef du conseil municipal, a donné un avis spécial de convocation de la présente séance extraordinaire, lequel a été transmis par écrit à tous les membres du conseil et notifié par courriel, conformément aux articles 133 et 134 du *Code de procédure civile*.

Les membres du conseil municipal concernés déclarent, au moment de la séance, avoir reçu la signification de cet avis en conformité avec les exigences légales applicables. Ils reconnaissent ainsi avoir été dûment convoqués et renoncent à toute contestation relative à la validité de l'avis de convocation.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

Étant donné le déroulement à distance de cette séance, aucune personne n'assiste à cette dernière.

279/09/25

Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU la constatation du quorum par le président de l'assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, transmis antérieurement, et renoncent à sa lecture en séance tenante;

ATTENDU la renonciation à l'avis de convocation par les membres du conseil municipal concernés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'ouvrir la séance extraordinaire du conseil;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les membres du conseil municipal en cette première période de questions.

280/09/25

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 717 000 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Roxton Pond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 717 000 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
05-20	349 300 \$
03-14	1 923 900 \$
03-14	443 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;
ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 05-20 et 03-14, la Municipalité de Roxton Pond souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 septembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise M^{me} Marie-Josée Rondeau, greffière-trésorière adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE GRANBY DE LA HAUTE-YAMASKA
450, RUE PRINCIPALE
GRANBY, QC
J2G 2X1

8. Que les obligations soient signées par M. Pierre Fontaine, maire, et par M^{me} Marie-Josée Rondeau, greffière-trésorière adjointe. La Municipalité de Roxton Pond, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 05-20 et 03-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 septembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les membres du conseil municipal en cette deuxième période de questions.

281/09/25

Clôture de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE clore la présente séance extraordinaire à 13 h 08.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux

Le maire,

La greffière-trésorière adjointe,

Pierre Fontaine

Marie-Josée Rondeau